



Intervention

« atelier mécanique participatif »

Dans un atelier participatif, le mécano c'est le/la salarié(e) ! Sur le lieu de travail, un mécanicien cycle qualifié met à sa disposition conseils, outillage, matériel et conseils. **L'objectif est de les faire gagner en autonomie dans le réglage, l'entretien et la réparation de leur vélo.** L'animateur montre et guide le personnel sur les gestes à réaliser pendant une séance d'une durée de 3h. Les besoins de réparation sont préalablement identifiés au moyen d'un questionnaire.

Contenu (à adapter en fonction des besoins)

- Réglages du vélo (freins, vitesses, selle, guidon,...),
- Réparations simples comme le changement :
 - ✓ D'étriers ou patins de frein,
 - ✓ De câbles et gaines, de chaînes,
 - ✓ De pédales,
 - ✓ De chambre à air ou de pneu,...
- Pose d'accessoire

Modalités

- **Nombre de participant.e.s** : minimum 4 et jusqu'à 12 maximum.
- **Lieu** : site de l'employeur (un endroit abrité et éclairé à proximité du lieu de stationnement des vélos).

L'employeur

- **Prend les inscriptions et transmet la liste des participant.e.s** à l'intervenant 10 jours avant la date de l'intervention. Cela permet à l'intervenant d'éventuellement de prendre contact avec le personnel pour avoir des précisions sur les besoins de réparation et les pièces à prévoir,
- **Met à disposition de l'intervenant :**
 - ✓ Un espace abrité et éclairé de 15-20m² à proximité des vélos à vérifier,
 - ✓ Deux tables et une chaise,
 - ✓ Des cartons ou une bâche pour protéger le sol.
- **Importe la feuille d'émargement** transmise par l'intervenant sur la plateforme OEPV.

Coût de la formation

Coût forfaitaire de 400 € HT par séance pris en charge à 40% par le programme Objectif Employeur Pro-Vélo, soit un reste à charge pour l'employeur de 240 €. Les pièces sont à la charge du personnel qui doit les fournir. Ce forfait comprend les frais de déplacement de l'intervenant, l'envoi et traitement du questionnaire préalable et le temps d'animation.



Soutenu par

